

## DOSSIERS FERMÉS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

### Conseil du 6 juillet 2009

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Monsieur Henri Desbiolles	<p><b>Monsieur Henri Desbiolles, conseil d'arrondissement du 6 juillet 2009 :</b></p> <p>M. Desbiolles relance un sujet déjà abordé lors de la séance du 6 avril dernier. Il réside aux Habitations Loggia, une coopérative d'habitation située sur la rue Rachel Est, à l'angle de la rue Préfontaine. Il se dit préoccupé par l'accessibilité universelle et la sécurité des personnes à mobilité réduite. Il considère, à cet égard, qu'il serait pertinent d'implanter un passage sécurisé sur la rue Rachel Est aux abords de Préfontaine pour faciliter l'accès, notamment à l'épicerie Loblaws, en particulier aux personnes à mobilité réduite.</p>	G. Grondin	<p>► <b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</b></p> <p>Le conseiller du Vieux-Rosemont, Gilles Grondin, indique qu'il existe déjà des feux de circulation à l'est et à l'ouest de la rue Préfontaine permettant de traverser Rachel Est.</p> <p>Dans un second temps, monsieur Grondin ajoute que l'aménagement d'un passage sécurisé à l'endroit désiré poserait plus particulièrement des problèmes de sécurité étant donné que l'emplacement se situe au cœur d'une courbe.</p> <p>Enfin, monsieur Grondin souligne les efforts de l'arrondissement pour diminuer la vitesse automobile dans le secteur grâce à l'installation d'une stèle radar; une mesure que le conseiller Grondin juge satisfaisante.</p>



<p>Madame Muriel Rorive</p>	<p><b>Mesdames et messieurs Muriel Rorive, Patrice Dauzet, Michel Stringer, Francesco Capone, Laurent Labelle, Abdou-Lat Fam, Pietro Tutino et Élisabeth Locas; conseil d'arrondissement du 6 juillet 2009 :</b></p> <p><b>Les interventions de ces citoyens sont regroupées sous le même dossier de requête, qui porte sur le projet de démolition et de reconstruction du marché Métro Mercanio.</b></p> <p>Madame Rorive exprime d'abord son désarroi et sa colère face au manque d'information reçue par les citoyens de la part de la Ville autour du projet de démolition et de reconstruction du marché Mercanio situé au 1550, rue Bélanger entre les rues Fabre et Marquette. Elle demande au conseil sur la base de quels critères et de quelles études d'impact sur le milieu environnant celui-ci a accepté une dérogation aux règles d'urbanisme.</p>	<p>G. Grondin</p>	<p>► <b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</b></p> <p>Le conseiller du Vieux-Rosemont, Gilles Grondin, souligne d'abord qu'un propriétaire de terrain, résidentiel ou commercial, a le droit de demander des modifications sur celui-ci. Le conseiller explique la procédure à travers laquelle le projet de l'épicerie Mercanio a passé avant d'arriver en consultation publique, le 9 avril 2009. Il ajoute aussi qu'il n'y a aucune obligation de réaliser une étude d'impact sur la vie des citoyens pour ce genre de projet.</p> <p>Concernant l'affichage, monsieur Grondin confirme qu'il y a eu affichage, à la fois, dans le journal de Rosemont et dans le commerce.</p>
<p>Monsieur Michel Stringer</p>	<p>Monsieur Stringer exprime aussi observer une grande colère autour de ce projet. Il indique que la tenue d'un registre pour la rue Fabre aurait ouvert une zone s'étirant jusqu'à la rue Christophe-Colomb. Ainsi, par stratégie, les citoyens ont concentré leurs efforts sur la zone de la rue Marquette. Il demande au conseil si la Ville prévoit des mesures pour atténuer la circulation dans le secteur de l'épicerie Mercanio.</p>	<p>P. Bourret</p> <p>A. Lavallée</p>	<p>Le directeur de l'arrondissement, Pierre Bourret, confirme en outre qu'une affiche a été visible, tel que le règlement le stipule, pendant 10 jours. Il ajoute aussi qu'une seule zone a été ouverte au registre, sur une possibilité de 18, puisque celle-ci a été la seule à obtenir les 12 signatures requises.</p> <p>Le maire de l'arrondissement, André Lavallée, affirme que le choix de se limiter à une seule zone est la stratégie des citoyens et qu'il n'aurait certainement pas conseillé ceux-ci de la même manière.</p> <p>Dans un second temps, celui-ci, souligne les efforts de l'arrondissement pour limiter les surfaces des commerces à 2000m<sup>2</sup> et des épiceries à 3000 m<sup>2</sup>.</p> <p>Enfin, il ajoute que la sécurité routière est une de ses préoccupations et invite les citoyens présents à venir le consulter pour en discuter.</p>

Monsieur Patrice Dautet	Monsieur Dautet discute du processus d'administration de registre et demande au conseil pour quelle raison des gens résidant en face du marché n'ont pas pu voter.	P. Bourret	Monsieur Bourret explique que la procédure découle de la loi provinciale et rappelle que les 12 signatures nécessaires à l'ouverture d'un registre ont été récoltées dans une seule des 18 zones concernées.
Monsieur Francesco Capone	<p>Il demande, dans un second temps, s'il est de la responsabilité de la Ville de décider dans ce cas plutôt que de s'appuyer sur le règlement</p> <p>Monsieur Capone indique qu'il habite directement à côté du marché et s'inquiète de voir un mur être érigé devant ses fenêtres à une si proche distance.</p> <p>Monsieur Capone indique aussi qu'il n'a jamais vu l'affichage sur le projet dans le magasin malgré le fait qu'il y travaille.</p>	<p>A. Lavallée</p> <p>F. Purcell</p>	<p>Monsieur Lavallée indique que le conseil a reçu une recommandation positive sur ce projet et que celui-ci ne semblait pas irrecevable.</p> <p>Le conseiller de Saint-Édouard, François Purcell, affirme que le projet est étudié au mérite selon une vision d'ensemble. Il ajoute que la dérogation sur la marge latérale est de 0,3 mètres. Celle-ci ferait donc 1,2 mètre plutôt que les 1,5 mètres prévus au règlement.</p> <p>Monsieur Purcell affirme qu'il est surprenant que le citoyen Capone ne fût pas mis au courant du projet.</p>
Monsieur Laurent Labelle	Monsieur Labelle affirme qu'il n'a pas vu l'affichage sur le projet. De plus, il souligne que la rue Marquette est une véritable piste de course et que la Ville doit mettre en place des dispositifs pour ralentir la circulation.	<p>A. Lavallée</p> <p>F. Purcell</p>	<p>Le maire Lavallée profite de l'occasion pour mettre de l'avant les réalisations de son équipe d'arrondissement en matière de sécurité routière.</p> <p>Monsieur Purcell ajoute qu'il a déjà discuté avec le représentant de Marcanio sur ce projet pour lui faire part des préoccupations des citoyens. Il se dit surpris que le commerce n'ait pas tenté de rencontrer la population voisine et s'engage à suggérer à Marcanio de le faire. Enfin, il ajoute que même si le projet est approuvé par le conseil celui-ci n'est toujours pas construit.</p>
Monsieur Abdou-Lat Fam	Monsieur Fam souligne aussi le manque d'information autour du projet.	A. Lavallée	Monsieur Lavallée souligne que plusieurs citoyens ont été informés puisqu'il y a eu mobilisation et opposition. Il entend tout de même le commentaire du citoyen Fam.

<p>Monsieur Pietro Tutino</p> <p>Madame Élisabeth Locas</p>	<p>Monsieur Tutino questionne l'intégrité de la procédure de registre organisée pour le projet.</p> <p>Madame Locas critique les modes de diffusion de l'information employés à l'endroit de ce dossier. Elle demande au conseil si un nouveau référendum est possible</p>	<p>P. Bourret</p> <p>F. Purcell</p> <p>A. Lavallée</p>	<p>Monsieur Bourret explique à nouveau la procédure à la demande du citoyen Tutino. Le tout s'est réalisé selon les règles de l'art.</p> <p>Monsieur Purcell souligne que ces référendums n'existaient pas avant la nouvelle Ville.</p> <p>Le maire Lavallée répond, sans détours, non, cela est impossible. Il souligne aussi que le directeur de l'arrondissement fera les recherches nécessaires concernant l'affichage.</p> <p><i>Après discussion, le conseil a adopté à l'unanimité de retirer les points 40.20 et 40.21 de l'ordre du jour portant sur le projet de l'épicerie Marcanio du 1550, rue Bélanger.</i></p>
<p>Madame Lorraine Pes</p>	<p><b>Madame Lorraine Pesonseil d'arrondissement du 6 juillet 2009 :</b></p> <p>Madame Pesemarcé dans les derniers jours que l'édifice situé au 5972-5976, 2<sup>e</sup> avenue portait une affiche spécifiant que celui-ci pourrait obtenir l'usage conditionnel « bureau ». La citoyenne se dit préoccupée, notamment pour des raisons de stationnement et de bruit, puisqu'il s'agit d'une rue résidentielle Elle demande donc au conseil qu'elles sont les conditions régissant cet usage.</p>	<p>C. DuSault</p>	<p>► <b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</b></p> <p>La conseillère d'Étienne-Desmarteau, Carole DuSault, indique que l'entreprise est en fait un bureau de marketing avec une trentaine d'employés utilisant majoritairement le transport en commun. Il n'y aurait donc pas d'activités de camionnage ou une hausse de la circulation automobile due à l'activité du bureau.</p> <p><i>Après discussion, le conseil a adopté à l'unanimité de reporter à la prochaine séance le point 40.14 de l'ordre du jour portant sur l'usage conditionnel « bureau » pour le bâtiment situé au 5972 à 5976, 2<sup>e</sup> avenue.</i></p>